

L'an deux mil vingt, le vendredi 18 septembre, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire sous la présidence d'Isabelle BIDET, Maire.

Excusé : Eric MARTIN (pouvoir à Abraham MOUSSALI)

Secrétaire de séance : Dimitri TOUZAIN

Le compte rendu de la précédente réunion a été approuvé à l'unanimité.

Création poste Adjoint Technique et gestion poste actuel :

Étant donné la demande de mise à la retraite de Monsieur Christian Chollet à compter du 1^{er} novembre 2020, Madame le Maire informe le conseil qu'une offre d'emploi a été faite avec dépôt de candidature au 25 septembre. Des candidatures spontanées sont déjà parvenues en mairie. Après renseignement pris auprès des services de Centre de Gestion, il apparaît que si l'on conserve le grade d'adjoint technique deuxième classe, seules les personnes ayant ce concours pourront postuler ou ne pourra qu'être contractuelle. Après en avoir délibéré, le conseil municipal de la commune de Voussac décide :

- la création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet à raison de 35 heures par semaine, correspondant au grade d'Adjoint technique, relevant de la catégorie hiérarchique C.
- de modifier en conséquence le tableau des effectifs de la commune.
- d'inscrire chaque année les crédits nécessaires au budget communal.

La commission de recrutement est chargée d'effectuer les entretiens et le conseil municipal sera informé de la candidature retenue.

Tarif camping hiver pour chauffage :

Madame le Maire rappelle la décision de laisser ouvert le camping municipal des Brosses suite à la demande d'ouvriers du chantier de la RCEA. Ceux-ci seront présents les mois d'hiver et cela va occasionner des frais supplémentaires d'électricité pour la commune. Le conseil municipal décide donc de fixer un tarif de 1€ par jour et par personne du 1^{er} novembre au 31 mars. Les autres tarifs restant inchangés.

Lors de la visite du camping, il est apparu nécessaire de changer la porte d'entrée des sanitaires et une porte intérieure afin de mieux isoler. Des travaux d'électricité et de plomberie sont également nécessaires. Après étude des devis et choix des entreprises, l'ensemble de ces travaux s'élève à 7 767,65 € HT.

Une subvention de la Région dans le cadre de l'opération Bonus Relance peut être envisagée à hauteur de 50 % soit 3 049 €. Une subvention peut également être demandée au Département dans le cadre de la solidarité départementale, soit 1 830 € (limité à 30 % puisque financement de la Région).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la réalisation des travaux proposés et mandate Madame le Maire pour solliciter les subventions auprès de la Région et du Département.

C.C.A.S. :

La trésorière de Montmarault a informé la commission des finances qu'il était possible de dissoudre le Centre Communal d'Actions Sociales et que les dépenses pouvaient être intégrées au budget communal. Les membres du CCAS peuvent continuer de siéger au sein d'une commission communale. Elle précise que cette possibilité a été évoquée avec les membres du CCAS lors de la réunion du 31 juillet 2020 et les personnes présentes ont émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

- la dissolution du Centre Communal d'Actions Sociales au 31 décembre 2020
- l'intégration des résultats du budget CCAS au budget communal après le vote du compte administratif 2020
- qu'à compter du 1^{er} janvier 2021 les membres du CCAS deviendront membres d'une commission communale
- mandate Madame le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires.

Convention classe ULIS et RASED :

Madame le Maire présente les conventions à intervenir entre le Syndicat de Regroupement Pédagogique Intercommunal Concentré (SRPIC) de la Région de Montmarault et la commune de Voussac. Une pour un enfant scolarisé en classe ULIS à l'école élémentaire Pierre et Marie Curie de Montmarault et une autre pour fixer les conditions de contributions aux dépenses liées au Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en difficulté. Ces conventions entreront en vigueur à compter de la rentrée 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve des deux documents et mandate Madame le Maire pour les signer.

SMS ligne téléphone :

Lors des élections, il avait été prévu la mise en place d'une ligne téléphonique pour les voussacois. Renseignement a été pris auprès de l'entreprise PRIXTEL qui propose un forfait de 2€ par mois pour SMS uniquement. Ainsi, la commune pourrait faire passer des messages.

Site internet :

Suite à la dernière réunion, l'entreprise ODO 3D de Voussac a transmis un devis de 1 670 €. Il y aurait ensuite un coût d'hébergement par plateforme d'environ 300 € par an. Renseignement sera pris auprès du Département pour avoir un espace d'hébergement plus important. Une subvention à hauteur de 50 % est possible au titre de la solidarité départementale.

Le conseil municipal approuve le devis de ODO 3D et mandate Madame le Maire pour effectuer la demande de subvention.

Page Facebook :

Il est décidé de créer une page Facebook au nom de « Voussac au cœur de l'Allier ». Des infos pratiques telles que coordonnées et horaires mairie seront indiquées.

Cette page devra peut-être être créée en page pro. Ainsi, les administrés ayant un compte Facebook pourront communiquer avec la commune.

1000 cafés :

Un responsable doit venir le 24 septembre pour évaluer le potentiel sur la commune. Par contre, il a déjà indiqué que si une licence existe sur la commune, une deuxième peut difficilement être admise à une collectivité. Le loyer de la structure créée ne pourra pas dépasser 400 €. 1000 cafés peut proposer des gérants.

Il apparaît plus judicieux de faire le projet dans le bourg avec une signalisation adaptée.

Travaux de voirie à Chirat :

Madame le Maire informe le conseil qu'un accord de principe pour la réfection de la voie communale de Chirat avait été donné par le conseil départemental au titre du dispositif « soutien aux travaux de voirie ». Les travaux avaient été estimés à 32 275,10 €. Il convient dorénavant de faire la demande d'accord définitif.

Par contre, il a été demandé de chiffrer également la partie allant jusqu'au 11 village de Chirat puisque la propriété vient d'être achetée par un jeune couple qui va venir en résidence principale. Trois entreprises ont été contactées mais une seule a répondu :

EUROVIA

33 619,30 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide de faire effectuer les travaux allant au 11 village de Chirat en plus de ceux prévus
- approuve le devis de l'entreprise EUROVIA
- sollicite du Département l'accord définitif de subvention
- mandate Madame le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires.

Préparation bulletin municipal : création d'un groupe

Il est décidé que la commission « vie associative et culturelle, communication, représentation jumelage et tourisme » se chargera du bulletin municipal.

Questions diverses :

- logement 5 impasse des Tuileries : Mme Pascal et M. Boblique ont donné leur départ pour le 13 septembre. L'état des lieux a eu lieu et il a été prélevé 20 € sur la caution pour le ménage. Suite à la visite du logement, il est abordé la possibilité de l'utiliser pour faire une maison des associations. Après en avoir délibéré, l'emplacement n'est pas assez visible et des pièces resteraient inutilisées. Le logement sera remis en location.

- La commune a été destinataire d'un chèque de 59 € en règlement d'un dégrèvement de la taxe foncière 2019 consécutif à des pertes de récoltes dues à la sécheresse. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ce chèque et décide que la somme de 59 € sera déduite en fin d'année du montant du fermage du locataire des terres.

- Il est présenté une publicité pour des radars pédagogiques. L'installation de tels panneaux pourraient être envisagée sur le RD 46, la vitesse de la traversée d'agglomération étant toujours un peu excessive. Renseignement sera pris pour savoir si une subvention pourrait être possible au titre des amendes de police.

- Suite à l'accord de la Préfecture pour implanter le bureau de vote à la salle des fêtes, un devis a été demandé à l'entreprise Fabrègue pour deux isolements dont un pour personnes à mobilité réduite. Celui-ci s'élève à 568,80 € TTC et il est accepté par le conseil.

- Parc de jeux pour enfants : le projet doit être étudié dès à présent. Les conseillers sont unanimes pour que celui-ci soit implanté vers la salle des fêtes. Il faut étudier si on utilise l'espace existant ou si la commune se porte acquéreur d'une parcelle qui pourrait servir pour l'aire de jeux et de parking.

- Nettoyage de la place Champ Bouny vers le stade sera effectué.

- Travaux assainissement : plusieurs habitants se sont plaints de mauvaise odeur. Le maître d'œuvre est venu voir sur place. Le problème provient du lotissement la Motte Verger, EVOLEA n'ayant pas encore fait les raccordements de chaque habitation. Au moment des travaux, le devis proposé leur semblait trop élevé et leur budget était déjà clôturé. Courrier sera effectué à EVOLEA pour leur rappeler les travaux de mise aux normes.

Un devis sera demandé pour contrôler par enfumage les branchements du réseau.

Isabelle BIDEZ	
Abraham MOUSSALI	
Delphine MAZEROLLE	
Dimitri TOUZAIN	
Stéphane GORBINET	
Maxime VALERY	
Brigitte DUCHATELET	
Valérie GORISSE	
Jean-François MONCOUYOUX	
Virginie PETIT	